



Compte-rendu de la Commission du 06 Mai 2019 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Dominique Gaudry
Membres : Sylvie VERET, Sylvain BACQUAERT, Jacques LERNON

La séance est ouverte à 18h45 – La séance est levée à 23h05

6 dossiers

1/ Mineur du club du HBC Vieux-Condé (Dossier N°075)

Concerne : le match HBC Vieux-Condé – Gravelines USHB en Championnat 1^{er} DT -18 ans
Masc. Nord Poule MN30 du 27/01/2019

Nom de l'arbitre : DEBRUYNE Fabien

Concerne : Joueur

Article :

Type de faute :

Qualification de la faute :

Sanction : Sans suite

Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€

2/ Mineur du club du Valenciennes Handball (Dossier N°087)

Concerne : le match Valenciennes Handball – Clos Wahagnies -18 en Championnat -18 ans
Masc. Poule Excellence du 06/10/2018

Nom de l'arbitre : PECHERZ Yohan

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-F

Type de faute : Coups et agression délibérée

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction : 6 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : 24/05/2019 au 26/05/2019 + 3 dates à définir sur la saison
2019/2020

Période probatoire : 6 mois à compter du lendemain de la date de suspension

Amende : 300€

3/ Mineure du club du AC Douai Handball (Dossier N°073)

Concerne : le match AC Douai Handball – Handball Maubeuge Val de Sambre en Championnat
2^{ème} DT -18 ans Fém. Nord du 19/01/2019

Nom de l'arbitre : OLIVIER Sandrine

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 3-D

Type de faute : Bousculade Volontaire

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : 24/05/2019 au 26/05/2019 + 1 date à définir sur la saison
2019/2020

Période probatoire : 4 mois à compter du lendemain de la date de suspension

Amende : 180€

4/ Mineure du club du Handball Maubeuge Val de Sambre (Dossier N°074)

Concerne : le match AC Douai Handball – Handball Maubeuge Val de Sambre en Championnat 2^{ème} DT -18 ans Fém. Nord du 19/01/2019

Nom de l'arbitre : OLIVIER Sandrine

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 3-D

Type de faute : Bousculade Volontaire

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : 24/05/2019 au 26/05/2019 + **1 date à définir sur la saison 2019/2020**

Période probatoire : 4 mois à compter du lendemain de la date de suspension

Amende : 180€

5/ Monsieur RADENNE Cédric du club du HBC Grand-Fort-Philippe (Dossier N°085)

Concerne : le match Gravelines USHB – HBC Grand-Fort-Philippe en Championnat Honneur Masc. Poule 1 du 19/01/2019

Nom des arbitres : PECHERZ Yohan – LANOOTE Romain

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-C

Type de faute : Comportement gestuel antisportive grossier

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 31/05/2019 au 02/06/2019 + **1 date à définir sur la saison 2019/2020**

Période probatoire : 4 mois à compter du lendemain de la date de suspension

Amende : 150€

6/ Monsieur BROULIN David du HBC Bauvin-Provin (Dossier N°072)

Concerne : le match HBC Denain – HBC Bauvin-Provin en Championnat 4^{ème} DT Masc. Nord du 10/11/2018

Nom de l'arbitre : DECOTTIGNIES Thibault

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : 24/05/2019 au 26/05/2019

Période probatoire : 3 mois du 27/05/2019 au 26/10/2019

Amende : 90€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES

